

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
2 septembre 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE D'APPUI ET DE CONSEIL METHODOLOGIQUE L.121-1

- **Projet de plan stratégique d'entreprise d'EDF** : la CNDP désigne Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP et Isabelle JARRY, garante, pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès d'EDF, sur la mise en œuvre de son plan stratégique d'entreprise.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de Plan Paysage et Transition Energétique (PPTe) des grands sites Gorges du Gardon / Pont du Gard** : la CNDP désigne Philippe MARZOLF pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, afin de l'accompagner dans la construction et le suivi du processus de concertation du PPTe des grands sites Gorges du Gardon / Pont du Gard.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques de REC SOLAR, au sein de la ZAC Europe II à HAMBACH** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable sur ce projet et désigne Isabelle JARRY et Bernard CHRISTEN garant.e.s de cette concertation.
[Consulter la décision](#)

III. SAISINE - ARTICLE L.121-8-II

- **Projet d'aménagement à deux fois trois voies de l'A46 et du nœud de Manissieux** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable sur ce projet et désigne Isabelle BARTHE, Valérie DEJOUR et Lucien BRIAND garant.e.s de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée** : la CNDP décide de nommer Sylvie DENIS-DINTILHAC, comme présidente de la commission particulière du débat public en charge d'organiser le débat.
[Consulter la décision](#)

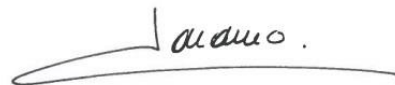
- **Projet de parc éolien en mer au large de la Normandie** : la CNDP décide de majorer le plafond du montant global de l'indemnité allouée au président et aux membres de la commission particulière du débat public éolien en mer Normandie de 25%.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de révision du programme d'actions national nitrates (PANN)** : la CNDP considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation préalable. La CNDP approuve les modalités de la concertation préalable et fixe son calendrier du 18 septembre au 6 novembre 2020.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de complexe touristique et des services dédié aux industries médiatiques et culturelles Studios Occitanie** : la CNDP décide de nommer Emmanuel NADAL comme garant de la concertation préalable de ce dossier.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)** : la CNDP prend acte de la démission de Jacques ARCHIMBAUD, garant chargé d'assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique sur le projet.
[Consulter la décision](#)

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre COMPIEGNE ET CREIL** : la CNDP décide qu'il y a lieu de poursuivre la concertation volontaire post-concertation recommandée et désigne Jean-Daniel VAZELLE, garant chargé d'assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique sur le projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols longs courriers à MAYOTTE** : la CNDP décide de nommer Renée AUPETIT comme garante chargée de veiller à la participation et la bonne information du public pendant la phase postérieure au débat public.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO